

LE PARASYNTHÈME, CE MÉCONNU

par Christos CLAIRIS

Université René Descartes, Sorbonne

Toute science a besoin d'une terminologie spécifique pour pouvoir fonctionner. On a pu reprocher aux sciences du langage un certain excès en matière de création de termes nouveaux. Cependant, à l'intérieur des sciences du langage, la linguistique fonctionnelle¹ a toujours été guidée par un souci d'économie quant aux innovations terminologiques. On a souvent eu recours à la redéfinition des termes issus de la tradition en leur donnant un contenu précis dans le cadre de l'orientation théorique qui est la nôtre et c'est seulement quand l'observation et l'analyse des faits eux-mêmes réclamaient des outils de travail nouveaux, c'est-à-dire différents et plus perfectionnés², qu'on a cédé au besoin de proposer des termes nouveaux. Ce fut le cas du **monème** qui constitue l'unité de base dans le domaine de la première articulation. Défini comme **un effet de sens correspondant à une différence formelle**³ il désigne l'**unité significative minimale** se différenciant substantiellement du « mot » mais aussi du « morphème »⁴ conçu, avant tout, comme un *segment* de l'énoncé par la plupart des structuralistes.

1. Je me réfère à la linguistique fonctionnelle, dont les origines remontent à Saussure et à l'École de Prague, et telle qu'elle a été développée sous l'impulsion d'André Martinet.

2. Plus perfectionnés dans les sens où ils permettent une analyse plus fidèle et plus précise de la réalité langagière.

3. André Martinet, *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin, 1985, p. 33.

4. Rappelons ici que l'utilisation dans la 1^{re} édition des *Éléments de linguistique générale*, en 1960, du terme de « morphème » par André Martinet pour désigner les

Chaque langue, donc, se met à fonctionner à partir de ces éléments significatifs de base que sont les monèmes; ceci suppose la mise en relation des monèmes entre eux dans le cadre de la linéarité imposée par le caractère vocal de toute langue. Cette mise en relation des monèmes se fait à deux niveaux bien distincts qui conduisent à deux types très différents d'unités complexes. Si on conçoit les monèmes d'une langue comme constituant les éléments d'un ensemble, on observera que, pour enrichir et renouveler leur propre stock, les monèmes se combinent pour former des unités nouvelles. Il s'agit là d'unités complexes qui sont destinées à jouer dans le discours le même rôle que les unités simples et qui, bien que complexes, fonctionnent comme un tout. Nous nous trouvons, dans les cas de ce type, au niveau du **lexique**.

Par ailleurs, les unités du lexique, simples ou complexes, entrent en relation selon un programme propre à chaque langue qui généralement se manifeste comme une organisation hiérarchisée autour d'un noyau central, qu'on a pris l'habitude de désigner comme le prédicat. Le but de cette opération est de pouvoir reconstituer, dans la linéarité de l'énoncé, les relations existant entre les éléments de l'expérience, véhiculés, ici, par les éléments du lexique. Dans ce domaine qui est celui de l'axe syntagmatique, par opposition à l'axe paradigmatique du lexique, la hiérarchie syntaxique peut conduire à l'identification des ensembles des unités du lexique, qui se trouvent, dans un discours donné, plus étroitement liées entre elles. C'est ainsi qu'on appellera phrase l'ensemble constitué par un prédicat et les éléments dépendant de lui, *syntagme* un ensemble constitué par un noyau, ses déterminants et éventuellement le fonctionnel qui le lie aux autres éléments de l'énoncé, ou bien *syllème* le syntagme dont les déterminants — autres que le fonctionnel — sont exclusivement des modalités⁵.

Cette distinction entre **lexique** et **syntaxe** étant posée, on rappellera que l'introduction dès 1967 du concept de *synthème*⁶ fut indispensable pour désigner toute unité constituée de deux ou plusieurs monèmes mais dont le comportement est identique à

monèmes grammaticaux a été maintes fois explicitement écartée par l'auteur, notamment dans « la nouvelle édition remaniée et mise à jour 1980 » des *Éléments...* où on peut lire (p. 16) : « Il vaut mieux éviter le terme ambigu de "morphème". »

5. Modalités : monèmes toujours déterminants et qui ne peuvent pas être déterminés.

6. André Martinet, *Syntagme et synthème*, *La linguistique*, III, 2, Paris, PUF, 1967, p. 1-14.

celui d'un monème unique. Deux critères⁷ *sine qua non* ont été retenus comme identificatoires du synthème : a) l'impossibilité de déterminer individuellement les monèmes constituant un synthème, ce qui revient à dire que toute détermination porte sur l'ensemble des éléments, et b) l'obligation pour tout synthème de s'intégrer à une classe préétablie de monèmes, ce qui veut dire qu'un synthème présente les mêmes compatibilités⁸ qu'un monème unique appartenant à la même classe syntaxique.

Il s'est avéré, ensuite, que le lexique des langues, à côté des monèmes et synthèmes comporte un troisième type d'unités. Il s'agit d'unités complexes qui répondent au premier critère identificatoire des synthèmes, à savoir l'impossibilité de déterminer individuellement les parties qui les composent. De ce point de vue ces unités complexes se comportent comme un tout unique, exactement comme les synthèmes, d'où le besoin de les considérer dans le cadre du lexique. Syntagmatiquement elles ont des compatibilités qui leur sont propres, qui ne coïncident avec aucune classe de monèmes. Autrement dit, ces complexes ne sont pas intégrables à une classe de monèmes, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de monèmes simples présentant les mêmes compatibilités.

Ce qui vient d'être exposé implique trois choses :

1 / qu'on ne peut pas considérer ces unités complexes comme des synthèmes parce qu'elles n'obéissent pas au second critère identificatoire des synthèmes; en effet elles ne peuvent s'intégrer à aucune classe de monèmes;

2 / que dans la mesure où leur statut correspond à celui d'une unité du lexique et qu'elles ont des compatibilités qui leur sont propres, il est nécessaire d'envisager des classes syntaxiques uniquement constituées par ce type d'unités. On aura, donc, au moment de la présentation de l'inventaire des classes d'une langue, à côté des classes de monèmes, aussi des classes *uniquement* constituées par des parasynthèmes, nom donné à ce type d'unité⁹;

7. Voir aussi *Grammaire fonctionnelle du français*, sous la direction d'André Martinet, Paris, Didier, 1979, p. 234.

8. Christos Clairis, *Classes, groupes, ensembles*, *La Linguistique*, 20, 1, Paris, PUF, 1984, p. 5 : « J'appellerai compatibilité la faculté qu'ont deux ou plus de deux monèmes ou synthèmes d'une langue donnée d'être employés ensemble et liés dans une relation syntaxique. »

9. Le problème du statut de ces unités complexes a été soulevé d'abord par l'auteur de ces lignes en 1983 (dans *Classes, groupes, ensembles*, *Actes du X^e Colloque international de Linguistique fonctionnelle*, août 1983, Québec, 1984, p. 256-261, repris ensuite dans son article avec le même titre paru dans *La Linguistique*, 20, 1, 1984, p. 3-10). Dans la dis-

3 / que les éléments¹⁰ qui s'ajoutent à un monème pour constituer le complexe parasyntématique sont bien des affixes et non pas des modalités. Dans ce sens la formation des parasyntèmes fait partie de la syntématique au sens large du terme¹¹.

Malgré la tendance déjà signalée des fonctionnalistes à se montrer économes en matière d'innovation terminologique, dans le cas du parasyntème, c'est la réalité des langues elles-mêmes qui oblige à distinguer ces unités qui ne peuvent être assimilées ni aux monèmes, ni aux syntèmes et qui ne peuvent nullement être analysées comme des syntagmes, étant donné qu'elles ne sont pas constituées par des monèmes libres. Evidemment, on reconnaît parmi les composants d'un parasyntème des monèmes qui appartiennent par ailleurs à une classe bien établie de la langue. Le fait que dans la plupart des cas observés on retrouve parmi les compatibilités du parasyntème certaines de celles de la classe à laquelle appartient un de ses composants a pu conduire les grammairiens à présenter ces réalités linguistiques, qu'aujourd'hui nous reconnaissons comme des parasyntèmes, comme faisant partie de la même classe grammaticale que leur composant de base. Ce fut le cas, par exemple, du participe en grec classique qu'on a présenté comme une modalité verbale. Cependant il s'agit là d'un cas très clair de parasyntème avec des compatibilités particulières que ne présente aucune autre classe du grec classique, à savoir : il est compatible avec les modalités d'aspect et de temps — ce qui avait permis de le rattacher au verbe —; en revanche, il est incompatible avec les indices de personnes et compatible avec les fonctionnels casuels. Il faut rappeler, ici, qu'une classe syntaxique s'identifie par l'ensemble de ses compatibilités — et non une partie de celles-ci — et que rien n'empêche deux classes bien distinctes, ayant au moins une compatibilité différente, de partager par ailleurs les mêmes compatibilités.

cussion (*Actes...*, p. 261) André Martinet reconnaissait l'importance du problème et promettait de tenir compte « à l'avenir des suggestions présentées ». Il a effectivement traité ce problème dans sa *Syntaxe générale* (Paris, Armand Colin, 1985, p. 40-42) et proposé le terme de « complexes parasyntématiques ». Voir aussi le chapitre « Affixe et modalité verbale » dans *La Linguistique*, 24, 1, 1988, p. 85-133.

10. Il s'agit bien des éléments de dérivation qui s'ajoutent à une base (un monème) appartenant à une classe syntaxique déjà établie.

11. Cf. sur ce point la proposition faite par Hanne Martinet pour traiter Les épithètes en -ant en français contemporain (*La Linguistique*, 15, 2, Paris, PUF, 1979, p. 68) dans le chapitre de la syntématisation, soit sous les transferts, soit à l'affixe -ant, et de renvoyer les lecteurs au lexique).

Exactement comme en phonologie un trait pertinent suffit pour différencier deux phonèmes qui présentent par ailleurs des traits pertinents identiques. En ce qui concerne l'inventaire des classes, c'est le cas de toutes les classes qui intègrent des « groupes »¹².

Une fois le concept de parasyntème mis en place, il faut bien se garder de considérer que le parasyntème est simplement une étiquette moderne pour désigner les « hybrides » en quelque sorte traditionnels, tels que le participe ou l'infinitif des langues indo-européennes. Avec le parasyntème on dispose d'un outil de travail nouveau, issu du besoin de tenir compte d'un certain type d'unités du lexique qu'on peut rencontrer dans toute langue et sans restriction de classe d'appartenance de leurs éléments de base. Étant donné le fait que le concept n'a été cerné que récemment, les recherches dans ce domaine n'ont porté que sur l'espagnol et le grec contemporain et n'ont révélé que des parasyntèmes dont l'élément de base appartient à la classe verbale¹³.

Il y a de fortes chances que l'utilisation du parasyntème dans l'analyse des langues les plus diverses nous conduise à la découverte de complexes parasyntématiques formés à partir des éléments de base de n'importe quelle classe, et nous permette de présenter d'une façon plus fine et plus claire cet aspect du fonctionnement des réalités langagières.

12. Pour la notion de « groupe » voir André Martinet, *Syntaxe générale*, p. 138-142 et Christos Clairis, Classes, groupes, ensembles, *La Linguistique*, 20, 1, 1984, p. 3-10.

13. Voir Marcela Oyanedel, *La parole envoyée. Analyse syntaxique d'un corpus écrit d'espagnol du Chili*, thèse de doctorat, Université René Descartes, Paris V, 1985 et Eléni Papagéorghiou, « Les parasyntèmes et leurs emplois prédicatifs en grec moderne », contribution présentée au XVII^e Colloque international de linguistique fonctionnelle, Léon, 1990 (à paraître dans les *Actes*). Dans les deux cas les résultats sont loin des analyses traditionnelles. Ainsi Marcela Oyanedel identifie sept classes de parasyntèmes et Eléni Papagéorghiou identifie comme parasyntèmes des complexes formés d'une base verbale et un élément de dérivation -odas que la grammaire traditionnelle considère à tort comme participe.